

Molenbeek: Soulaïmane, il y a un an déjà...

Le 21 février 2014, un ado mourait, percuté par un métro, à Osseghem.

Bernard Guy

Publié le 22-02-2015 à 17h54 - Mis à jour le 23-02-2015 à 08h38



hommage a soulaimane archich molenbeek statio osseghem @Bauweraerts

C'était le 21 février 2014, à 14h25. Jeune homme sans histoires, Soulaïmane, 15 étés, s'en allait vers ailleurs, emporté par un métro, en une rame d'Osseghem, durant ou après une fouille policière. C'était le 21 février 2015, samedi. A 14h25 pile, devant la station molenbeekoise, un lâcher de ballons fut suivi par une bonne centaine de gens, gorges nouées.

"Nous voulions lui rendre hommage", indiquait timidement Zainab (14 ans) qui connut le défunt à l'école. Et sa copine Tasmin, 13 ans, de compléter : *"C'est très important. Car ce qui s'est passé est d'une grande injustice."*

Ce (res)sentiment, Youssef Archich, l'oncle de *Souli*, le partage mille fois plutôt qu'une. Devenu président de l'ASBL Soulaïmane Jamili Archich, il a mis sur pied cette *"action de commémoration"*. Quelques minutes avant de dévoiler, avec le frangin de Soulaïmane, la stèle qu'embrassent des photos du jeune garçon, il a remis à l'avant-plan le combat des siens, de tous les siens : *"L'ASBL a été créée contre les violences policières, pour la recherche de la vérité, pour améliorer les relations entre police et jeunes."*

"On n'a pas fait notre deuil..."

Pourquoi ces buts? *"Le jour du décès"*, rappelle-t-il, en montrant des photos de la fouille opérée par 4 bleus et 3 agents de la Stib, *"la police a prétendu qu'il s'agissait d'un suicide"*. *"Pour la famille, cette thèse est peu crédible. Soulaïmane était bien dans sa peau. Rien ne pouvait justifier un contrôle qui prendra 45 minutes et avant la fin duquel il trouva la mort. Contrairement à ce qu'on a dit, un PV d'une policière prouve que le contrôle n'était pas fini."*

Tandis que trois copines du malheureux émouvaient l'assemblée en lisant leurs écrits ou que défilaient des photos souvenirs, Youssef Archich poursuivait : *"Sur les images, dont il manque toujours 11 minutes, on ne le voit même pas sur les voies. Sans ce contrôle, humiliant, mon filleul serait toujours vivant."*

La famille Archich avait déposé une plainte avec constitution de partie civile, du chef d'homicide involontaire. Le 28 avril, l'affaire passera en chambre du conseil. *"On n'a pas encore su faire notre deuil..."* Guy Bernard

Copyright © La Libre.be 1996-2023 lpm sa - IPM | Ce site est protégé par le droit d'auteur / Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles / Tel +32 (0)2 744 44 44 | N° d'entreprise BE 0403.508.716

